

DEPARTEMENT
VAR

COMMUNE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

LC/MG

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 905

Liberté-Égalité-Fraternité



ARRETE DU MAIRE

**Frédéric BOCCALETTI ,
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES
Député du VAR**

VU L'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 Mars 2026,

VU L'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le Maire est seul chargé de l'Administration, mais peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et à des membres du Conseil Municipal »,

VU L'article L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Les délégations données par le Maire en application de l'article L 2122-18 et L 2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées »,

VU L'arrêté municipal n°759 donnant délégation à Madame Élodie LE PLEUX 5ème adjointe au Maire,

CONSIDERANT La nécessité, pour la bonne marche de l'administration de procéder à la délégation suivante.

ARRETE

ARTICLE 1: L'arrêté municipal n°759 est abrogé,

ARTICLE 2 : Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Élodie LE PLEUX, 5ème adjointe au Maire, dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance et des actions et missions en matière de liens intergénérationnel.

A cet effet Madame Élodie LE PLEUX signe tous documents, courriers et bons de commande relatifs à cette délégation.

ARTICLE 3 : En son absence ou en cas d'empêchement de Madame Élodie LE PLEUX, 5ème adjointe au Maire, Madame Céline GUILLERMARD, Conseillère Municipale, assurera la délégation dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes du Maire et transmis à Monsieur Le Préfet du Var.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée.

FAIT à SIX-FOURS-LES-PLAGES, Le **27 MAI 2026**



**Frédéric BOCCALETTI
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES
Député du VAR**

Accusé de réception en préfecture
083-218301299-20260527-905-AI
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026